

École Rose-des-Vents

MISSION

NOTRE RAISON D'ÊTRE : S'engager avec un esprit d'entraide et de bienveillance au développement du plein potentiel de chacun en offrant des services éducatifs stimulants, variés et de qualité dans un climat harmonieux.

VISION

NOTRE ASPIRATION : Nous souhaitons offrir un milieu de vie où règne un esprit de communauté et un sentiment de bien-être grâce à un partenariat entre tous les acteurs qui gravitent autour de Rose-des-vents, afin que tous et chacun puissent s'y épanouir.

NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF :

La **BIENVEILLANCE** témoignant d'une ouverture et d'un respect mutuels envers tous.

L'**ENGAGEMENT** des parents, de l'élève et des intervenants pour la réussite socio-affective et scolaire.

La **COLLABORATION** de l'ensemble des acteurs dans le but d'amener l'élève à développer son plein potentiel.

Matrice comportementale

	Salle de classe	Corridors et escaliers	Salle des toilettes	Gymnase	Terrain et cour d'école	Lieu de dîner	Rassemblement
Bienveillance et respect	Je respecte le droit de parole. J'utilise le ton de voix permis.	Pendant les heures de classe, j'utilise ma voix "mime" (en silence). En dehors des heures de classe, j'utilise ma voix "bulle".	Je respecte l'intimité des autres. J'utilise ma voix "bulle".	Je respecte les règles du jeu. J'utilise seulement le matériel permis par l'adulte et selon sa fonction. J'utilise le ton de voix permis.	J'inclus les autres dans les jeux collectifs.	Je reste assis à ma place. J'utilise ma voix "bulle".	J'adopte la position d'écoute. J'utilise ma voix "mime".
Collaboration	J'ai la permission de l'adulte pour circuler.	Je range mes effets personnels à l'endroit désigné.	Je vais à la toilette, je lave mes mains et je quitte.	Je suis constructif dans mes commentaires envers les autres (esprit sportif).		Je garde ma place propre en ramassant mes déchets.	
Engagement	J'effectue le travail demandé au moment demandé.		Je garde les lieux propres.	Je participe au jeu proposé selon mes capacités.	Je range le matériel que j'utilise. À la cloche, j'arrête mon jeu.		

EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU

Quand l'adulte veut me parler, je m'arrête et j'écoute.

Je respecte les consignes de l'adulte.

Je respecte le matériel et l'environnement.

J'utilise des mots et des gestes respectueux.

Je marche dans l'école.

J'utilise le ton de voix permis.

Voici la liste des énoncés que doivent respecter les élèves du CSSMI. Ceux-ci incluent d'ailleurs le contenu édicté par le règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire et la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions (PL94), ainsi que des énoncés tirés de la Loi sur l'instruction publique :

Violence et intimidation

- L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toute manifestation de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
- Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.



**À l'école Rose-des-Vents,
le FRANÇAIS est la langue
valorisée et priorisée en tout
temps !**

Civisme

- Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.
- Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :
 - Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
 - Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
 - Vouvoyant le personnel de l'école;
 - Utilisant le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
 - Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
 - Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
 - Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
 - Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.
- L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Droit de fouille

- Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme blanche, etc.).
- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Appareils électroniques

- Interdiction des appareils électroniques au primaire :

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.

Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

- 1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- 2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Si l'élève refuse de collaborer, l'école se réserve le droit de lui confisquer son appareil dès son arrivée dans l'établissement.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Voyages et absences prolongées

Avec les années, nous observons que de plus en plus d'élèves s'absentent pour des raisons autres que la maladie, notamment pour des voyages familiaux. Nous désirons vous rappeler que la Loi sur l'Instruction publique nous oblige à nous assurer de la fréquentation scolaire de nos élèves (180 jours de classe par année).

L'une d'entre elle énonce également que : les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire. Comme vous vous en doutez, une absence prolongée peut également avoir un impact négatif sur la réussite de l'élève.

Pour toutes ces raisons, l'école ne peut donc encourager qu'un élève s'absente durant l'année scolaire sans raison valable, incluant pour partir en voyage. Nous désirons également vous informer qu'aucune obligation ne revient à l'école concernant ce type d'absence. Nous ne pouvons pas remettre à l'élève absent un agenda de travail prévu pour la durée du voyage, la planification de classe devant demeurer très souple afin de respecter le rythme d'apprentissage du groupe. De plus, l'enseignant (e) n'est pas tenu (e) de prévoir une période de récupération spéciale pour revoir les notions manquées durant l'absence non plus. Au retour de l'élève, seulement les situations d'évaluations importantes seront reprises. La nécessité et le moment de la reprise seront déterminés par l'école.

**Le code de vie s'applique
en tout temps et en tout
lieu.**

Activités pédagogiques, culturelles et
sportives à l'école.
Transport scolaire
Sorties éducatives
Communications verbales et écrites

Mesures de soutien et conséquences éducatives en cas de manquements

L'application des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez celui-ci. : Pour toute situation relative à la violence ou à l'intimidation, il convient de se référer spécifiquement au Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'établissement.

	Interventions éducatives	Conséquences éducatives
Exemples	• Rappel du comportement attendu • Avertissement verbal • Enseignement supplémentaire du comportement attendu • Accompagnement dans la démarche de résolution de conflit • Feuille de route ou contrat personnalisé avec renforcement accru des bons comportements • Ateliers d'habiletés sociales • Rencontre élève-intervenant de l'école • Communication avec les parents (par l'élève ou l'intervenant) • Rencontre élève-parents-intervenant de l'école • Rencontre avec un policier éducateur • Référence à un professionnel (avec l'accord des parents) • Protocole d'intervention individualisé	• Présentation d'excuses verbales ou écrites • Geste réparateur en lien avec le comportement • Retrait de matériel • Reprise du temps perdu • Reprise du travail non fait ou mal fait • Réflexion écrite et discussion avec un adulte • Pratique du comportement attendu • Création d'outils pour illustrer le comportement attendu • Modélisation du comportement approprié à d'autres élèves • Participation à des scénarios sociaux • Travaux communautaires • Récréations guidées • Zone de jeu assignée • Retrait temporaire (Halte ou Classe Phare) • Suspension à l'interne ou à l'externe

J'ai pris connaissance de ce code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève

Numéro de groupe

Signature du parent